



# Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À PROJET

## Projets Initiatives Jeunesse : Soutien aux projets portés par les jeunes constitués en association

### Publics concernés

Apprenti , Association , Étudiant , Jeune actif , Lycéen

### Domaines secondaires

Engagement et citoyenneté , Manifestations culturelles , Vie associative

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite développer une politique visant à soutenir l'autonomie et l'initiative des jeunes dans tous les domaines et favoriser ainsi la créativité et l'innovation.

## Échéances

Les projets déposés en ligne seront étudiés au fur et à mesure et passeront en Commission permanente **tout au long de l'année.**

## Objectifs

Au titre du dispositif « Projets Initiatives Jeunesse », elle soutient les projets de jeunes âgés de **15 à 30 ans organisés** sous forme de **structures associatives**. Ces projets peuvent avoir pour thème l'environnement, la culture, les arts, les sciences, la solidarité internationale, le journalisme, le sport...

## Bénéficiaires

Être âgé de 15 à 30 ans inclus

Être domicilié en Nouvelle-Aquitaine

Le projet est réalisé seul ou en groupe, au titre d'une association (loi 1901)

**Pour les jeunes landais**, âgés de 11 à 30 ans, quelque soit le statut juridique du porteur de projet (structure associative ou non), les projets initiatives jeunesse sont pris en charge par le dispositif multi-partenarial **Landes Imaginations** (Conseil régional, Conseil Départemental 40, MSA, CAF 40 et SDJE) dont les modalités sont détaillées en pièce jointe en bas de cette page.

## Montant

L'aide régionale est plafonnée à 3 000 € et ne peut excéder 50 % du budget prévisionnel. Elle est déterminée en fonction du budget prévisionnel et de la participation éventuellement attendue de la part d'autres co-financeurs (collectivités locales, entreprises, associations...).

Le montant global des recettes pourra intégrer notamment les contributions volontaires en nature, dans la mesure où celles-ci sont objectivement quantifiées selon les règles en vigueur au plan national.

La capacité d'autofinancement du projet est également déterminante. Le projet ne doit pas avoir été soutenu ou faire l'objet d'une sollicitation au titre d'un autre dispositif de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'aide de la Région Nouvelle-Aquitaine est apportée sous la forme d'une subvention versée directement à l'association, désignée par le porteur du projet au moment du dépôt du dossier.

## Critères de sélection

Le projet peut s'inscrire dans différents domaines : citoyenneté, vie locale, culture, sport, solidarité internationale, projet à dimension économique, développement durable...

Ne sont pas éligibles :

Les projets des lycées pour des voyages scolaires, des séjours linguistiques ou des projets culturels ainsi que les demandes d'équipement et de matériel

Les dépenses d'investissement

Les projets entrant dans le cadre d'une formation scolaire, universitaire ou y concourant à titre obligatoire ou optionnel (ex projets « tutorés »)

L'organisation de galas de fin d'année ou les soirées festives

Les manifestations récurrentes de type 4L Trophy, courses croisière...

Les dépenses de création et de fonctionnement de l'association

## Comment faire ma demande ?

### **ETAPE 1 - Inscription en ligne**

Déposez votre demande en ligne via ce [formulaire](#). Il est important de détailler au maximum votre dossier papier à cette étape.

*Note : vous trouverez au bas de cette page un modèle de dossier à télécharger. Ce document a pour objectif de vous aider à préparer votre inscription en ligne.*

### **ETAPE 2 - Transmission du formulaire et des justificatifs administratifs**

\*

sur la plateforme régionale en cliquant sur "créer mon dossier" accessible en bas de cette page.

Seuls les dossiers complets seront examinés.

### **\* liste des justificatifs administratifs :**

Les statuts de l'association mis à jour

La liste des porteurs du projet (NOM-Prénom-âge-situation)

La fiche INSEE (avis de situation au répertoire SIRENE) de l'association

Le récépissé de déclaration de votre association à la Préfecture

Les références de parution de votre association au Journal Officiel (JO)  
(cliquez ici pour vous rendre sur le site du JO)

Un relevé d'identité bancaire (RIB) récent (avec logo de la Banque)

Un budget prévisionnel détaillé

Autres supports descriptifs de l'opération (le cas échéant)

Pour les projets étudiants, joindre une attestation du responsable de la formation précisant que le projet ne relève pas du cursus universitaire.

## Correspondants

Service de Relation aux Usagers

05.49.38.49.38

*Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 sans interruption.*